

Le Journal des Soldats Blessés aux Yeux

Ce Journal, qui paraît une fois par mois, n'est pas mis dans le commerce

Il est exclusivement réservé aux soldats blessés aux yeux, à qui il est envoyé gratuitement, et aux personnes qui s'intéressent à eux

DIRECTEUR-GÉRANT

M. BRIEUX, de l'Académie française
26, Rue Victor-Massé, Paris



ADMINISTRATION

26, Rue Victor-Massé, 26
PARIS

148

Liste des Donateurs du 1^{er} au 31 juillet 1918

M. X., de Calcutta	18.288 45
Anonyme	4.000 "
MM. L. Brand et Frère, Paris	500 "
MM. Moureaux, Porte et Cie, Maisons-Alfort, Paris	500 "
Mme F. Thorrard, Mutualleville, près Tunis	500 "
Comité des Secours des P. T. T. du Rhône	500 "
Atlas-Aviation-Lyon, à Lyon	500 "
M. Schneider, Paris	1.000 "
Service de la Propagande de l'Intérieur, M. Klobukowski, Paris	500 "
Comité local du Secours National de Han-Kéou, Chine	5.000 "
Anonyme	300 "
Les élèves de l'école de fille de Carpentras	1.200 "
Mme Berthe Welch, San Francisco	2.852 50

M. Faure, Ste-Fay-la-Grande (Gironde), 5 fr. — Mme Vincent, Chartres, 20 fr. — M. Houlès, Toulouse, 100 fr. — MM. Matussière et Forest, Domèn (Isère), 20 fr. — Mme Bliss, Paris, 20 fr. — M. Drouot, El Biar, près Alger, 15 fr. — Mlle L. Charmes, Mauz (Cantal), 15 fr. — Anonyme, Er Rabel, Ager, 100 fr. — Les petits élèves de l'école de Lombard, 4 fr. 50. — Mme Saussard, Lombard, 2 fr. — Mme E. Coutet, Sellières, 2 fr. 50. — Mme Pernot, Vers-sur-Sellières, 5 fr. — Mme Pernot, Lombard, 6 fr. — M. Barbier, Sainte-Anne, Marseille, 20 fr. — Mme S. Becker, Tours, 10 fr. — M. Hot Vincent, Paris, 50 fr. — M. E. Courtois, Saint-Dizier (Hte-Marne), 100 fr. — M. et Mme Th. Champion, 170, boulevard Haussmann, Paris, 200 fr. — Le Conseil d'Administration de l'hôtel Ritz, Paris, 20 fr. — Les élèves de l'école communale de filles de Céintrey (Mauritius et Moselle), 12 fr. — MM. Salle, Michel, Laurent et Guiguer, Paris, 300 fr. — M. Evaré, Saint-Etienne, 20 fr. — Mme E. Lamote, Quinsac (Gironde), 20 fr. — M. M. Ballot, Paris, 20 fr. — M. J. See, Paris, 200 fr. — M. Vandenberghe, Pantin, 20 fr. — Mme Marie Beau, Nuits-Saint-Georges, 20 fr. — Les fillettes de l'Ecole laïque de Sainte-Croix-du-Mont, 5 fr. — Don anonyme, 50 fr. — Mme Bourgeois, Chaumont (Yonne), 20 fr. — M. Chautemps, Tours, 100 fr. — S. P. S. Paul Tru, Alg-r, 5 fr. — M. C. Chrétien, Bagnoles de l'Orne, 50 fr. — M. Tricot, Valence, Constantine, 25 fr. — Mme G. Maure, Saint-Sauveur-les-Bains, 10 fr. — Mme Vve Joseph Jais, Alger 50 fr. — Mme Pageix, Saint-Nectaire, 20 fr. — Une Beauceronne "L. B.", 50 fr. — M. L. Cortés, Médéa (Algérie), 100 fr. — Mme F. Forthomme, Fougeres, 50 fr. — Anonyme, 20 fr. — M. Gaveau, Paris, 50 fr. — Les élèves de l'école de filles de Kef, Tunisie, 15 fr. — Mme Camus, Vers-sur-Sellières (Jura), 5 fr. — Mme Jeunet, Vers-sur-Sellières (Jura), 2 fr. — Mme Pocard, Lombard (Jura), 3 fr. — Mme Pernot, Lombard (Jura), 14 fr. — Mme J. Claude, Lenizeut (Haute-Marne), 5 fr. — Mme Madeleine Rousseau, 5 fr. — Docteur A. Antonelli, Paris, 20 fr. — MM. Heitz, Leduc et Cie, Levallois-Perret, 50 fr. — M. V.-C. Artige père, Aubenas, 200 fr. — M. F.-W. Bennet, Paris, 20 fr. — M. Marliot, Lyon-Vaise, 20 fr. — M. et Mme Deschizeaux, Alexandrie (Egypte), 241 fr. — M. P. Métadier, Tours, 20 fr. — Une tante et sa nièce, M. B. et M. C., Paris, 35 fr. — M. Clédat, Lyon, 20 fr. — Mme Léopold Kahn, Paris, 400 fr. — M. Freyssinier, « Société des Aveugles », Paris, 90 fr. — M. P. Ferrandou, Tours, 100 fr. — Baronne Raoul Auvray, La Ronde, 100 fr. — M. Arrault, Montguerre, Rochecorbon, 100 fr. — Mme Vve Claquestin, Goderville (S.-Inf.), 10 fr. — D. A. Dufour, Lausanne, 20 fr. — Mme Vve Thérion, Narbonne, 20 fr. — M. Ch. Vehrlin, Paris, 50 fr. — M. Lhéritier de Chezelle, La Berthelière (Indre-et-Loire), 5 fr. — M. et Mme Louis Mirault, Tours, 100 fr. — Mme Ho Van Kinh, Saigon, 461 fr. 75. — M. H. Duchateau, Paris, 20 fr. — Mme M. Limousin, Tolosa (Espagne), 25 fr. — Les élèves de l'école de filles de Relizane (Algérie), 15 fr. 55. — Anonyme, 50 fr. — M. Sicard, Fougeres, 25 fr. — M. D.-C. Thomson, Inveravon, Ecosse, 270 fr. — Les jeunes Filles de l'Ouvrière Militaire de l'Île (Vaucluse), 100 fr. — Mme M. Bigaignon, Paris, 20 fr. — M. A. Deleau, Neuilly-sur-Seine, 100 fr. — Mme Lacorre, Bizerte, 35 fr. — Mme M. Japy, Beaumont (territoire de Belfort), 100 fr. — M. Garot, Alger, 20 fr. — M. Emilio Fabra, Buenos Aires, 25 fr. — Mme Sabaton, Vallon (Ardèche), 20 fr. — Société pour l'importation des vins, Oltén (Suisse), 250 fr. — M. C. Sangin, Maisons-Laffite, 10 fr. — M. J. Lévy, Madrid, 50 fr. — Les élèves de Mme Marsonnet, Saint-Etienne, 5 fr. — Les élèves de Mme Sabatier, Saint-Etienne, 10 fr. — Mme Sabatier, Saint-Etienne, 25 fr. — Société du Soldat Combattant des Ecoles Maternelles des 3^e, 12^e, 19^e Arts de Paris et de la banlieue Nord-Est, 100 fr. — M. J. Tréhu, S. S. U. 367, S. P. 32, 50 fr. — Mmes J. et C. Meyrueis, St-Avertin (I.-et-L.), 5 fr. — M. P. de Lessep's, Paris, 40 fr. — Une fiancée veuve et sa sœur, 20 fr. — Les Fillettes de l'Ecole laïque de Ste-Croix-du-Mont, 20 fr. — M. Dechaux, Paris, 20 fr. — Anonyme, 50 fr. — M. E. Boulinaud, Juillac-le-Coq (Charente), 25 fr. — Mme J. Trebucien, Neuilly-sur-Seine, 20 fr. — Mme H. Hubert, Chartres, 20 fr. — M. M. Bernheim Frères et Fils, Paris, 20 fr. — Mme Anna Ramponi, Castelio de Monteggio, Lugano (Suisse), 40 fr. — Mme H. Dufresne, Neuilly-sur-Seine, 20 fr. — Mme Bonnorrot, Saint-Amant-de-Boixe (Charente), 20 fr. — M. Valloton, Ouchy, 30 fr. — MM. Mirault Frères, Tours, 100 fr. — M. E. Warnery, Bâle, 100 fr. — Mme I. d'Arloy, 45 fr. — Mme Benoît-Delpach, Alger, 30 fr. — M. Hain, St-Satur (Cher), 20 fr. — M. Ernst, Teillé (L.-L.), 20 fr. — M. Mallet, Béziers, 20 fr. — Mme J. Girardot, Valentigny (Doubs), 45 fr. — Anonyme, 50 fr. — M. J. Gauguetin, Tours, 20 fr. — Mme Formau, Nossington, England, 27 fr. — Mme J. Dussau, Londres, 135 fr. — Remboursement d'une avance faite à l'école de Montpellier, 20 fr. — Mme Pissar, Londres, 27 fr. — Mme Leslie Pissar, Londres, 12 fr. 50. — M. Chambers, Edimbourg, 28 fr. 25. — Mme Bastide, Caubert de la Selle (Loiret), 50 fr. — Mme Noisette, Cesson (C.-du-N.), 40 fr. — M. J. C. Giscard, Béziers, 25 fr. — M. Lelièvre, Foucarmont (S.-L.), 20 fr. — M. Jouve Rio-Salado, 25 fr. — Lycée Descartes, Tours, 50 fr. — Mme Soulé, Paris, 20 fr. — Les élèves de la 4^e classe de l'école de filles de Valbourdin, Toulon, 30 fr. — Mme Bacouel, Alger, 30 fr. — Petit José Mattes, Osseja, 10 fr.

Liste des Souscriptions transmises par les Annales (Juillet 1918)

M. Luis Beltran Andes, 1.301 Esquina San José, Montevideo 500 fr.
Mme Purques, Saigon 1.600 fr.

Une lectrice de vos chères Annales, 40 fr. — Mme Téih, Loudun (Vienne), 25 fr. — La Maitresse et l'école de Massat-Liers (Ariège), 5 fr. — M. Vidal Léon, Marseille, 100 fr. — Cousine Périgourdine, 100 fr. — M. Barbe, Cherbourg, 10 fr. — Mme Maisonète, 10, Victoria-Road, Darlington, 26 fr. 50. — Mme Sivori, Calvi, 14 fr. — Mme Perreau, 20 fr. — Mme Micheau, Ris-Orangis, 5 fr. — Une cousine abligeoise, 40 fr. — M. Molécourt, sous-lieutenant 28^e inf., 2^e cie, secteur 81, 2 fr. — M. Rebecq, Marseille, 20 fr. — En mémoire de notre fils Robert, mort pour la France, 100 fr. — Les petites filles de l'école de Bernin, 10 fr. — Mme Block, Ajacucho, 890, Buenos-Aires, 100 fr. — Jean, Paul, Robert, Berthe, Remy, 30 fr. — Anonyme, 6 fr. 50. — Mme Raulini, Nice, 10 fr. — Le personnel de la Douane, Bône, 20 fr. — M. Fricker, Levallois-Perret, 15 fr. — Mme Gaches, Avallon, 10 fr. — Mme Noiro, Eaubonne, 5 fr. — M. Charlotti, résidence de Thua-Thien, à Hué, 20 fr. — M. Pélard, Le Havre, 100 fr. — La commission de la

Permanent Blind Relief War Fund for Soldiers and Sailors

(Fondé par M. et Mme GEORGE KESSLER)

ENTREPOT DE MATIÈRES PREMIÈRES

Hôpital bénévole 23 bis, ROCHECORBON (Indre-et-Loire)

NOTE DU MAGASINIER

Mes vieux potes, votre vieux bougre de magasinier vous salut !

Aujourd'hui, je suis un type dans le genre de Sardonique, vous savez, celui qui a le rictus, comme dit le toubib, c'est-à-dire un frère qui rigole tout le temps. Je suis heureux d'être au monde et de vous avoir pour copains.

Vous devinerez jamais d'où vient ma joie et j'attends pas que vous me le demandiez pour vous le jaspiner. Le patron qui ne nous fâde pas de compliments vient de nous envoyer un de ces bobards à la noix qui n'est pas ordinaire. Votre vieux magasinier et tous les gars de l'Entrepôt en ont eu leur part et vous savez, pour que le patron nous flanque des ordres de jour, faut vraiment qu'on les ait pas volés. Seulement il nous dit qu'il faut faire mieux encore et c'est ce qu'on va faire.

Mais voilà, malgré tout notre turbin, on arrive pas encore à vous faire recevoir vos ballots aussi vite que nous le voudrions. Nous avons beau en mettre, avec les camarades Lemaire, Duplhot et Veron, des aveugles de guerre comme vous, pour peser le chendent, le coco et la bassine, pour compter le bois, les empaqueter, les ficeler et les mettre dans le corbillard du charretier qui les porte à la gare le lendemain de l'arrivée de votre commande, il y en a encore qui attendent des 10 et 15 jours avant que ce sacré chemin de fer vous les livre. Ça n'est pas de notre faute et faut pas nous en vouloir ! C'est à cause de l'encombrement que disent les cheminots qui, eux, n'en soutiennent pas une secousse.

Bien heureux encore qu'il vous arrive pas des histoires comme celle qui vient d'arriver

au patron lui-même. Figurez-vous qu'il y a bientôt 2 mois il envoie à Panam un futur conscrit de la classe 20 qu'est son grattapapier et qu'a un nom qui fait bâiller les poules d'épatement. Le jeune bleu devait lui expédier des papelards. Il les flanque dans une malle, fiche le tout au chemin de fer et se raboule tranquillement. Au bout de 8 jours, rien à la gare ; au bout de 15 jours, encore peau de balle ; au bout d'un mois, toujours balai de crin. Le patron avait des vapeurs. Il disait comme ça qu'il avait un mois de retard dans ses affaires et le toubib voulait y faire prendre des potions. Enfin, au bout d'un mois et demi, on retrouve la malle à Panam dans la carré du patron et les papelards étaient pas dedans. Ils sont tous à se creuser le ciboulot pour tâcher de comprendre, le grattapapier dit que c'est la pipelette qui lui a jeté un sort et la pipelette dit que c'est le grattapapier qu'est marteau. On ne saura jamais la vérité, mais ce qu'on sait bien, c'est que si un fourbi pareil était arrivé à l'Entrepôt, quoi qu'il aurait pris la magasinier ?

Tout ça pour moi c'est la faute au chemin de fer et pour que ça vous dégringole pas sur le Blair, une histoire pareille, attendez pas que vos matières premières soient toutes boulottées pour nous faire des commandes. Dès que votre tas commencera à baisser, songez à la malle du patron, et dites-nous vite quoi qu'il vous faut pour que vous restiez pas en panne sans pouvoir turbiner.

Sur ce, à la revoyure et à dans un mois.

VOTRE VIEUX PÉPÈRE DE MAGASINIER.

(Voir le tarif à la page suivante.)

LISTE

DES

MATIÈRES PREMIÈRES EN MAGASIN

avec prix en vigueur jusqu'au 15 octobre 1918

Chiendent	Fr. 7	" le kilo	Manche balai	Fr. 45	" le cent
Coco	4	" —	Morue	22	" —
Ficelle	13	" —	Navettes cint. 17/5	14	" —
Tampico blanc peigné	3 70	" —	Navettes cint. 19/5	16	" —
Tampico brut	3 25	" —	Navettes cint. 19/6	18	" —
Balayettes 2 rangs	20	" le cent	Parisiennes	13	" —
Blanchisseuses	14	" —	Patte coco 18	55	" —
Brescias 5/11	40	" —	Patte coco 20	60	" —
Brescias 5/13	44	" —	Patte coco 22	65	" —
Brosses à ongles	19	" —	Patte coco 24	70	" —
Brosses en S 21	31 50	" —	Teinturier	33	" —
Cantonniers 36	100	" —	Tonneau 17	25 50	" —
Cantonniers 40	105	" —	Tonneau 19	28	" —
Crinières 56 trous	33	" —	Tonneau 21	30	" —
Crinières gougées 70 tr...	40	" —	Tonneau 21 2 cordons ..	33	" —
Cure-casseroles	53	" —	Versés 28 trous	9	" —
Ecrevisses	22	" —	Versés 32 trous	10	" —
Garde-robe 1 pièce	11	" —	Versés 40 trous	11	" —
Garde-robe 2 pièces	40	" —	Violons 17 cinq rangs ..	12	" —
Hollandaises goug	17	" —	Violons 19/5	15 50	" —
Lave-pont 10	50	" —	Violons 21/5	18	" —
Lave-pont 12	55	" —	Violons pointus	20	" —
Lave-pont 14	60	" —	Laveuse armée	25	" le cent

Le Journal des Soldats Blessés aux Yeux

Le "Journal des Soldats Blessés aux Yeux" n'est pas mis dans le commerce : il est adressé gratuitement à tous ces blessés, et aux souscripteurs de vingt francs au moins.

Nous faisons appel à la collaboration de tous, sous forme de critiques, de conseils ou d'articles.

Les aveugles anglais et les nôtres

Différentes critiques insérées dans la Revue de Saint-Dunstan's et un article publié récemment dans le Figaro m'ont amené à faire paraître dans ce même journal les lignes suivantes :

Le bel article si émouvant de lady Stanley tendrait peut-être à faire craindre qu'il n'a pas été fait en France, pour nos soldats aveugles, aussi bien que l'Angleterre a fait pour les siens.

Ce serait une erreur.

Les efforts de M. Brisac, directeur de l'Assistance publique ; de M. Vallery-Radot, président de la Société des Amis des soldats aveugles, de l'Association Valentin-Hauy, où le général Balfourier vient de succéder à M. Noblemaire, du Foyer du Soldat aveugle, sous la présidence de notre ami Maurice Donnay et de Mme Levy-Dhurmer, et des

œuvres américaines : *Phare de France* et *Permanent Blind Relief War Fund*, tout cela n'est peut-être pas unique, et ne tient en rien au miracle, mais peut être placé sans humiliation à côté de l'œuvre très belle de sir Arthur Pearson.

Dès le début de la guerre, on s'est préoccupé, au ministère de l'Intérieur, de nos soldats aveugles. On a aménagé pour eux, rue de Reuilly, au milieu d'un très grand parc, une institution où tout a été prévu pour qu'ils puissent faire un apprentissage utile dans un milieu agréable.

Comme à Saint-Dunstan, il est

défendu de se lamenter, et de plaindre les « pauvres aveugles ». Et dans toutes les écoles de France — car nous en avons une vingtaine, disséminées sur tout le territoire, — on a affiché des pancartes avec ces mots : *Plaindre n'est pas consoler.*

De même qu'à Saint-Dunstan, quand ils arrivent dans un de ces établissements, ils sont inquiets, mais pas si désolés, pas aussi privés d'espoir, pas aussi accablés que le sont, d'après lady Stanley, leurs camarades anglais, car les nôtres ont été réconfortés à l'hôpital même, où ils ont reçu, dès les premiers jours, après leur blessure, non seulement un réconfort moral, mais encore, dès que cela a été possible, un commencement d'initiation à leur vie nouvelle.

Et on leur dit aussi qu'ils arrivent dans une grande famille où ils travailleront à leur gré, et nous ne leur demandons pas non plus la résignation, et ils apprennent, eux aussi, à gagner leur vie honorablement.

Et même le système français présente peut-être un avantage. Chaque soldat aveugle est dirigé sur l'école de rééducation la plus proche de son lieu d'origine : les Bretons à Nantes et Saint-Brieuc, les Gascons à Toulouse ou Bordeaux, les Provençaux à Cannes ou Marseille. Les relations avec les familles en sont facilitées, et les vieilles mamans viennent sans trop de fatigue ou de dépense constater les progrès du blessé — de l'ancien mort ressuscité, — et celui-ci peut aller facilement au village retrou-

ver la promise qui, presque toujours tient sa parole, et épouse celle qu'elle n'a pas cessé d'aimer.

Et chaque aveugle, chez nous aussi, apprend à lire les lettres Braille, l'alphabet imaginé par le grand Français Braille, et beaucoup aussi apprennent à écrire sur une machine qu'ils n'appellent pas *typewriter*, mais qui est une machine à écrire tout de même : nous en avons aussi en France.

Nous n'avons pas de ferme aux poulets, je me hâte de le dire, parce que nos soldats qui étaient cultivateurs ont appris depuis l'âge de trois ans tous les mystères de l'incubation, mais nous avons des ateliers de cordonnerie, mais nous faisons des tonneliers, des tailleurs de cristaux, des ajusteurs mécaniques, et, de ces métiers-là, ils n'en ont pas en Angleterre.

Nous faisons aussi des représentants de commerce et des téléphonistes.

Et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de dire que dans une école du *Permanent Blind Relief War Fund*, dirigée par des Français, avec des professeurs français, un élève, le lieutenant Thébaut, a reçu une instruction qui lui a permis, il y a trois jours, de subir avec grand succès *le second examen de capacité en droit*.

A cette même école de Rochecarbon, près de Tours, on pourrait voir des aveugles manchots qui font du tricotage, et même un bimanchot qui s'exerce joyeusement à la machine à tricoter. — Est-ce vrai, Nicolas ?

Et pour être moins sportifs, nos aveugles n'en jouent pas moins. Ils font de l'escrime, à Reuilly et à Tours, et ils chantent admirablement, en chœur, de vieilles chansons françaises qu'il est bien difficile d'entendre sans une forte et douce émotion.

A la sortie de l'école, le soldat aveugle trouve le *Foyer du Soldat*, le *Prêt d'honneur*, etc., qui lui donnent une aide affectueuse et discrète. *Trois cent dix-huit* d'entre eux, à la date du 3 juillet, avaient été installés chez eux par la seule œuvre du *Permanent Relief War Fund*, qui leur avait acheté un mobilier et payé une année de loyer.

Nous non plus, nous ne désirons pas apprendre à l'aveugle un métier qu'il ne pourra pas exercer chez lui, car le rêve que nous faisons, pour chacun, est de le renvoyer le plus tôt possible auprès des siens, connaissant deux ou trois petits métiers dont il pourra vendre les produits à ses voisins.

Des dames charmantes et de savants professeurs donnent, chez nous aussi, aux élèves masseurs, des leçons d'anatomie...

Est-ce à dire que tout soit pour le mieux, et qu'il n'y ait plus rien à désirer pour nos soldats aveugles ? Non, certes. Le gouvernement a déjà fait pour eux une exception bien méritée en élevant de 225 francs le chiffre de la pension fixé par l'ancienne loi. Il ne devra pas s'en tenir là, et les aveugles aussi devraient recevoir une indemnité de vie chère.

Des perfectionnements sont aussi

à apporter dans l'éducation — celle du public surtout — mais il n'était peut-être pas inutile d'apprendre au grand peuple anglais que nos soldats aveugles reçoivent en France des soins au moins aussi attentifs que leurs camarades d'outre-Manche.

BRIEUX,
de l'Académie française.

L'indemnité de permission des Réformés n° 2

Il y a quelque temps, nous avons demandé au gouvernement de penser aux Réformés n° 2, privés de prêts, privés d'indemnité représentative de vivres, et dont quelques-uns, dénués de ressources, en étaient réduits à refuser d'aller voir leur famille, au moment des vacances.

Notre demande est demeurée sans résultat.

Le *Journal des Soldats Blessés aux Yeux* ne veut pas que ces blessés continuent à ressentir cette tristesse, et dès le 14 juillet, il leur a adressé une somme équivalente à celle que touchent leurs camarades réformés n° 1.

Pour le 15 août, nous ferons de même et nous prions MM. les Directeurs des Ecoles et MM. les Médecins de nous envoyer la liste de ces déshérités, en nous indiquant, pour chacun, ce qu'il aurait touché pendant le temps de la permission, s'il avait été réformé n° 1.

Nous ferons parvenir à chacun la somme correspondante.

Mariages et naissances

Mariages

Notre camarade Alphonse Charrière nous annonce son mariage avec Mlle Alexandrine Hériot.

Notre camarade Albert Pagenel nous annonce que son mariage a été célébré à Paris, le 9 juillet.

Notre camarade Jean Cinquin nous annonce que son mariage a été célébré à Caluire, le 13 juillet.

Notre camarade Félix Ramadour nous annonce que son mariage a été célébré en l'église Saint-Augustin de Bordeaux, le 27 juillet.

Notre camarade Désiré Marchand nous annonce que son mariage avec Mlle Angèle Maud'huit a été célébré au Breuil-sur-Mérise.

Notre camarade Joseph Courteix nous annonce que son mariage avec Mlle Adelme Célérier a été célébré le 15 juillet, à Terrasson (Dordogne).

Notre camarade Gaston Bonnier nous annonce que son mariage avec Mlle Francine Prioli a été célébré à Nice, le 18 juin dernier.

Notre camarade Maurice Hérouard nous annonce que son mariage a été célébré le 24 juillet.

Naissances

Notre camarade l'adjudant Erb et Madame Erb nous annoncent la naissance de leur fils Pierre.

Notre camarade Irénée Fabre nous annonce la naissance de sa petite fille Andrée-Sophie, née le 10 juillet.

Notre camarade Bardonnèt et Mme Bardonnèt nous annoncent la naissance de leur deuxième enfant, une petite fille nommée Georgette.

Notre camarade Victor Stohr et Mme Stohr nous annoncent la naissance de leur fils Victor, né le 1^{er} juillet, à St-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Notre camarade André Molinier et Mme Molinier nous annoncent la naissance de leur fils André-Henri, né le 12 juillet 1918.



Fête de l'Indépendance des Etats-Unis

RÉPONSE DE L'AMBASSADEUR

En réponse au télégramme que nous lui avons envoyé à l'occasion de la Fête de l'Indépendance, M. Sharp, l'éminent ambassadeur des Etats-Unis à Paris, m'a envoyé la lettre suivante :

EMBASSY OF THE
UNITED STATES AMERICA

Paris, le 6 juillet 1918.

Monsieur,

J'ai été très vivement touché par votre télégramme du 3 juillet courant m'exprimant les sentiments d'admiration et de gratitude à l'égard de la nation américaine de trois cent quinze soldats aveugles.

Selon votre désir, je ne manquerai pas de transmettre à mon Gouvernement ce magnifique témoignage de confiance et de foi de ceux qui ont tant laissé d'eux-mêmes sur les champs de bataille pour la Cause Sacrée et je vous prie de bien vouloir être mon interprète auprès d'eux pour leur exprimer, au nom de tous mes compatriotes, mes remerciements émus.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

SHARP,
Ambassadeur des États-Unis.

RENSEIGNEMENTS

Notre camarade

Joseph FAUCHIER

vient de s'établir 5, rue Vierge-de-la-Garde, à Marseille, dans un magasin portant comme enseigne :

AU MUTILÉ DE LA GRANDE GUERRE

Confection de Brosses et Balais
en tous genres.

NOTRE CAISSE

En caisse au 30 juin	132.448 10
Reçu du 1 ^{er} au 31 juillet ...	43.754 63
TOTAL....	176.202 73
Dépenses du 1 ^{er} au 31 juillet	13.894 45
EN CAISSE au 31 juillet ..	162.308 28

Mon appel Au secours ! a été entendu dans une certaine mesure, et nous avons reçu, ce mois-ci, plus de quarante-trois mille francs.

**

A vrai dire, j'espérais mieux.

**

Si, en effet, nous défaillons de cette somme ce qui nous est venu de l'étranger, c'est-à-dire 18.000 francs de la toujours mystérieuse et toujours admirable dame de Calcutta, les 5.000 francs de la colonie française de Hang-Kéou, les 2.800 francs de Mme Welch, de San Francisco, et les 1.600 francs de Mme Purques, de Saïgon, il apparaît qu'en France, les dons pour nos soldats blessés aux yeux n'ont guère dépassé treize mille francs, en réponse à l'appel ardent qui a été adressé à plusieurs milliers de personnes par un tirage supplémentaire de notre journal.

Des numéros ont été envoyés aux grands industriels, et un bien petit nombre d'entre eux a répondu.

**

Certes, je sais que la guerre dure depuis quatre ans, et que les bourses généreuses ont été beaucoup sollicitées. Tout de même, il est triste de penser que l'on s'habitue à la guerre, et que les malheurs de nos plus grands blessés n'éveillent plus le même élan charitable. On se blasé facilement sur la misère des autres.

**

Ce n'est pas que la pitié manque. On plaint toujours le « pauvre aveugle ». Nous ne voulons pas de pitié, nous ne demandons pas la charité. Nous voulons mieux. Nous

voulons éveiller l'esprit de solidarité et le sentiment de la justice. Les aveugles sont ceux qui ont le plus besoin d'une aide. Ils sont devenus aveugles en défendant leur liberté, la liberté de tous, leurs biens (ceux qui en ont) et les biens de tous. Ils sont frappés cruellement, et pour toute leur vie. Lorsque la guerre sera finie, ceux qu'ils auront sauvés de la barbarie boche reprendront leur existence, leurs travaux, leurs plaisirs. On oubliera vite. Les grands mutilés, eux, ne pourront pas oublier. Ils seront toujours des grands mutilés. La guerre ne sera jamais finie pour eux.

**

Il serait abominable que trop de Français pussent se croire libérés de leur dette à l'égard de ces éternelles victimes par le paiement de l'impôt qui assurera aux réformés n° 1 une pension dérisoire. L'Etat paie sa dette. Il la paie avec une parcimonie qui serait inacceptable si chaque citoyen ne sentait pas l'impérieux devoir d'ajouter quelque chose à l'indemnité officielle.

Voilà ce que je ne puis m'empêcher de dire à ceux que j'ai sollicités et dont les noms ne figurent pas encore sur la liste de nos donateurs.

**

Aux autres, j'adresse le remerciement fier et ému de nos blessés aux yeux. A ce petit bataillon, je dis toute leur reconnaissance. On aura peut-être remarqué que, depuis quelque temps, dans les lettres de nos camarades, je ne supprime plus avec la même rigueur les phrases touchantes de gratitude. C'est par une erreur sentimentale, par une modestie fausse et déplacée que je l'avais fait d'abord. Vous savez bien, tous, mes chers souscripteurs, que je ne suis que votre intermédiaire, et que tout le bien qui est fait par notre œuvre est fait par vous. Vous sentez aussi que si nos camarades disent : « Merci, monsieur Brieux », cela veut dire : « Remerciez pour nous les braves gens qui vous acceptent comme représentant ». Et comme j'étais un peu honteux d'être tant remercié pour le peu que je fais, je supprimais, dans

ces lettres, les compliments que je savais mérités par d'autres. Il eut été préférable de les laisser et de donner plus tôt cette explication. On me comprendra.

**

Ils vont à vous, ces remerciements ; à vous, les fidèles abonnés des Annales, qui continuez à soutenir l'œuvre créée sous vos auspices ; à vous, les petites filles et les petits garçons des écoles qui comprenez si tôt et si bien votre devoir social ; à vous, les pères et mères en deuil, qui pensez que ce n'est pas assez d'avoir donné vos enfants, et qui les associez, même après leur mort, à vos actes de bonté ; à vous, les doulouseuses fiancées, les veuves aux voiles blancs ; à vous, les Français de Chine, d'Indo-Chine et d'Amérique ; à vous, les étrangers ; à vous aussi, dame bénie de Calcutta, mystérieuse et somptueusement bienfaisante comme une divinité.

**

Et personnellement, je vous remercie, pour m'avoir permis de consacrer ce qui me reste à vivre à une œuvre aussi bienfaisante, et qui me vaut de si touchantes affections. Mais il ne faut pas vous en tenir là. Il faut réveiller autour de vous les indifférences, secourir la torpeur de ceux dont la sensibilité s'est émoussée.

**

Songez, songez bien à ceci, c'est qu'ils sont jeunes, et qu'ils auront besoin d'être aimés pendant toute leur vie. Qu'elle est peu de chose, la somme dont nous disposons pour donner des consolations, pendant si longtemps, à tant de gens !

Pensez-vous bien que ce nombre ne sera diminué que par la mort, et qu'il augmente tous les jours ?

**

Y pensez-vous bien ?

BRIEUX.



Le don de 5.000 francs de la Colonie française de Hang-Kéou (Chine)

Il y a cinq ans, je visitais la Chine, et dans une grande ville, ignorée de beaucoup de ce vaste pays, je reçus de la part de la laborieuse colonie française l'accueil le plus aimable. M. Lecomte, le consul si distingué, et la gracieuse Mme Lecomte s'ingénierent à m'y rendre le séjour aussi agréable qu'instructif.

Les Français de là-bas n'ont pas oublié le touriste qui, de son côté, leur garde le meilleur souvenir, et ils viennent de me donner une bien grande joie. Ils m'ont fait parvenir, pour vous, un joli chèque de cinq mille francs avec la belle lettre suivante :

CONSULAT DE FRANCE République Française
A HAN-KÉOU

Han-Kéou, le 21 mai 1918.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus en duplicita (le primata devant prendre un autre courrier pour plus de sûreté) un chèque de 5.000 francs dont je vous prie de vouloir bien affecter le montant à l'œuvre des aveugles de guerre dont vous vous occupez.

Cette somme a été prélevée sur le bénéfice d'une soirée donnée récemment au profit de nos œuvres de guerre par le Comité local du Secours National de Han-Kéou.

Notre petite colonie française, qui n'a pas oublié votre visite il y a cinq ans, n'a pas cru pouvoir mieux se rappeler à votre souvenir qu'en s'associant au soulagement des infirmes dont votre dévouement tâche d'adoucir les tristesses, et dont, malheureusement, la dernière offensive allemande a, sans doute, bien augmenté le nombre.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mon respectueux souvenir personnel, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Signé : G. LECOMTE.



Et un joli don, venu de tout près celui-là était accompagné de cette gentille note :

En l'honneur de la Sainte-Marguerite

Les fillettes de l'école laïque de Sainte-Croix-du-Mont envoient à leurs grands amis blessés la petite somme réservée pour la fête de leur maîtresse, afin qu'ils sachent bien qu'il ne peut y avoir de véritable fête que s'ils y sont unis.

19 juillet 1918.

Comment on peut devenir Propriétaire foncier

Nous avons accueilli comme une bonne nouvelle la loi du 9 avril 1918 relative à l'acquisition de petites propriétés rurales par les pensionnés militaires et les victimes civiles de la guerre.

Quelques-uns de nos camarades m'avaient demandé des renseignements à ce sujet : je leur ai, à tous, répondu qu'il fallait attendre la publication du règlement d'administration afférent à cette loi pour connaître exactement ce que nous pouvions espérer.

Aujourd'hui c'est chose faite ; le décret déterminant les conditions d'application de la loi a été rendu le 19 juillet dernier.

Je vais donc pouvoir fixer ceux d'entre eux que cette loi a intéressés dès son apparition, et je serais heureux de faire connaître à toute une classe de nos bons camarades qui ignorent peut-être encore cette loi bienfaisante du 9 avril 1918, qui permettra à beaucoup des nôtres, amis de la vie à la campagne, d'acquérir facilement et dans des conditions avantageuses une petite propriété, un chez-soi, et d'être indépendant.

I. A qui cette loi s'adresse-t-elle ? Qui concerne-t-elle ?

Comme son titre l'indique, la loi du 9 avril 1918 a été faite pour permettre aux pensionnés et aux victimes civiles de la guerre d'acquérir de petites propriétés rurales.

Seuls, les titulaires de pensions viagères peuvent demander des prêts, et ces prêts ne sont consentis que pour l'acquisition de petites propriétés rurales que le bénéficiaire doit s'engager à exploiter lui-même avec le concours de sa famille.

Toutefois, si le pensionné est déjà propriétaire d'une petite propriété rurale, et s'il a l'intention de l'aménager, de la transformer, de la reconstituer, il pourra obtenir, lui aussi, un prêt qui lui permettra de réaliser toutes ces transformations.

Notons bien ceci : Pour obtenir un prêt, il faut acheter pour soi-même, vouloir être propriétaire soi-même, ou bien encore être déjà propriétaire.

II. Quelle somme la loi permettra-t-elle d'emprunter ? Dix mille francs.

Et ces dix mille francs prêtés au taux de *un pour cent*, l'emprunteur aura 25 ans pour les rembourser !

Dans chaque département, il existe une caisse régionale de Crédit agricole mutuel, caisse subventionnée et placée sous la surveillance et le contrôle de l'Etat.

C'est à ces caisses régionales départementales que devront s'adresser les camarades qui auront l'intention de contracter un prêt pour l'achat d'une petite propriété rurale et ils auront le soin de s'adresser à la caisse régionale du département dans lequel ils ont l'intention d'acquérir cette petite propriété. Ils en obtiendront facilement l'adresse à la préfecture du département.

III. Quelles sont les conditions de l'emprunt, et quels seront les engagements que l'emprunteur devra prendre envers la société qui lui consentira le prêt ?

Il devra prendre tout d'abord l'engagement écrit d'exploiter lui-même la propriété qui sera le gage hypothécaire.

La société, en effet, doit, elle aussi, prendre des précautions, en cas de

décès, ou au cas d'un échec de l'emprunteur.

Le bénéficiaire du prêt devra donc consentir à la caisse régionale une première hypothèque qui sera prise par un notaire désigné d'accord entre l'intéressé et la caisse régionale.

De plus, chaque personne qui désirera obtenir un prêt, devra contracter une assurance en cas de décès, souscrite au profit de la Société préteuse, afin que, si elle vient à décéder, avant d'avoir remboursé la somme qui lui a été prêtée, le remboursement de la somme restant due soit fait par l'assurance. Cette assurance devra être faite à la Caisse nationale d'assurance en cas de décès.

**
Je crains que ces conditions ne fassent peur à nos camarades et que cet exposé ne les fasse paraître beaucoup plus dures qu'elles ne sont en réalité.

En effet, la loi prévoit qu'en plus des dix mille francs, la Société de crédit pourra faire les avances du montant de la prime d'assurance et des frais d'acte hypothécaire qui doivent être supportés par l'emprunteur.

D'autre part, les conditions du prêt sont aussi avantageuses que possible, puisque le taux de l'intérêt est seulement de un pour cent. Le législateur a tenu encore à montrer sa sollicitude envers les familles nombreuses, puisqu'il prévoit une remise des intérêts à la naissance de chaque enfant.

Exemple : J'emprunte dix mille francs le 1^{er} janvier 1919 ; un enfant naît la même année : l'Etat versera 50 fr. par an à la Caisse de crédit, ce qui fera au bout de 25 ans une somme de 1.250 fr. qui seront déduits des dix mille francs que j'avais à rembourser.

Voilà encore qui diminue le taux d'intérêt de la dette pour certains d'entre vous, et je veux espérer qu'ils seront nombreux.

Pour vous acquitter de cette dette contractée envers la société, le législateur vous accorde 25 ans sans toutefois que l'âge de l'emprunteur puisse dépasser 50 ans à la date du dernier remboursement. Le paiement de l'annuité à rembourser se fera soit annuellement, soit semestriellement, soit trimestriellement.

Je crois devoir ajouter que ceux qui emprunteront pour acquérir une petite propriété rurale, toucheront immédiatement le montant intégral de leur emprunt ; quant à ceux qui sont déjà propriétaires et qui n'empruntent que dans l'intention d'aménager, de transformer leur bien, le législateur a pensé qu'il serait préférable de ne leur verser le montant de leur emprunt qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de la livraison du cheptel et du matériel et sur la production de mémoires.

En résumé, cette loi nouvelle vous permettra, mes chers camarades, de vous établir facilement à la campagne.

Les conditions prescrites par la loi sont avantageuses : elles sont à la portée de tous : *d'une part*, prêt de dix mille francs au taux de un pour cent, taux qui peut même être moins élevé, Remboursement en 25 ans. *D'autre part*, garanties tout à fait normales demandées à l'emprunteur : constitution d'une première hypothèque sur le bien que la société vous aide à acquérir, assurance en cas de décès, contractée au profit de la société préteuse à la Caisse nationale d'assurance en cas de décès.

J'espère que beaucoup d'entre vous sauront bénéficier de cette loi.

Notre Syndicat professionnel

Je continue à publier — sans commentaires quant à présent -- les très intéressantes lettres reçues sur ce sujet.

Cher Monsieur Brieux,

C'est pour la première fois depuis ma réforme que dimanche 7 juillet, j'ai reçu votre journal, c'est-à-dire le *Journal des Blessés aux Yeux*, et après l'avoir fait lire et relire attentivement par ma femme, je viens vous donner l'impression que votre journal m'a faite.

Tout d'abord je vous dirai que je savais qu'il existait votre *Journal des Blessés aux Yeux*, mais je n'avais encore pas pu me rendre compte de la grande œuvre qu'était votre *Journal des Blessés aux Yeux*. Et c'est avec délices que j'ai écouté lire et relire les bonnes paroles qu'il contenait.

C'est aussi la joie au cœur que j'ai pu entendre lire la belle œuvre que vous vous proposez de fonder, c'est-à-dire l'*U. A. G.*, ce qui serait un grand espoir d'avenir pour nous, car, comme vous pouvez le penser, cher monsieur Brieux, beaucoup de camarades sont peut-être comme moi, c'est-à-dire ayant passé leur première phase de la vie à travailler la terre, ce qui fait que n'étant pas habitués à la vie commerciale, nous pourrions nous trouver dans des embarras sérieux pour notre nouveau métier et qui, du fait, pourrait nuire à notre prospérité d'avenir.

Aussi je partage pleinement l'idée de tous mes camarades à ce sujet, car, avoir appris un métier, cela est déjà un point capital, mais pouvoir le poursuivre est encore une question qui doit se poser pour nous, aussi en créant, comme vous vous proposez de le faire, l'*U. A. G.* qui

viendrait compléter notre situation en nous procurant des matières premières et nous reprenant les produits de notre travail, ce qui fait que nous serions sûrs d'avoir toujours des marchandises à des prix raisonnables et surtout de ne pas être à la merci des marchands plus ou moins consciencieux.

Je suis heureux d'avoir constaté sur votre journal que la plupart de mes camarades sont de votre avis, car, ayant perdu la vue tous pour la même cause sacrée, c'est pour cela que nous pourrions tous nous unir aussi pour le salut de notre avenir.

Jules HANNEQUIN,
Brossier
à Villabon, par Baugy (Cher).



Cher et dévoué Monsieur Brieux,

Connaissant votre dévouement sans bornes et votre activité inlassable à l'égard de tous les Mutilés de la Guerre, vous vous êtes tracé une ligne de conduite à notre égard qui est digne de tous éloges ; votre réputation n'est plus à faire. Aussi j'ai la ferme confiance que vous continuerez à faire tout ce qui dépendra de vous pour nous aider à surmonter et à vaincre toutes les difficultés qui pourront surgir sur notre route et à forcer la main des personnalités compétentes et surtout des pouvoirs publics auprès desquels je vais, dans ma lettre, m'adresser principalement.

Dans les deux derniers numéros de votre journal très estimé, je me suis fait lire tous les articles des camarades qui ont eu la pensée de former un syndicat de brossiers. Tous mes compliments au dévoué camarade lieutenant Chouhet ; ses lettres sont de bon style, ses pensées ingénieuses ; ses appels seront entendus sûrement ; aussi, par la

Notre Syndicat professionnel

pensée, je m'unis à lui pour l'aider dans tout ce qu'il jugera utile nous concernant tous. J'apprécie tous ses avis et ses conseils qui sont très bons et peuvent être réalisés si nous savons frapper à la porte qu'il faut.

Le gardien de cette porte c'est vous, monsieur Brieux ; vous avez toutes les clefs en main pour nous ouvrir la porte que nous cherchons. Je vais donc parler du syndicat brossier ; ma lettre n'est pas intime, elle est à la disposition de tous les camarades ; je sais que beaucoup de camarades, par suite du manque d'instruction, ne peuvent s'exprimer et donner leurs avis ; je me fais fort, avec l'aide de mon camarade lieutenant Chouquet, s'il veut bien me prendre comme aide-collaborateur en ce qui concerne les Mutilés, de prendre la défense des intérêts de ceux-ci. Voici donc ce que je vais proposer : cette proposition sera susceptible de pour et de contre, je le sais, mais, comme on dit, qui ne risque rien n'a rien.

Devise du Syndicat : *Avant tout l'intérêt de tous.*

Art. 1^{er}. — Obtenir de la Commission de l'Armée toutes les commandes de brosses et balais.

Art. 2. — Acheter toutes les matières premières en premières mains.

Art. 3. — Crédit d'une maison réceptive et expéditrice des marchandises aux camarades (Paris).

Art. 4. — Crédit d'une scierie-atelier pour le perçage des bois. (Les camarades qui exerçaient la profession de tourneur sur bois ou fer, menuisier, MM. les ingénieurs, s'il s'en trouve parmi nous, sont priés de donner leurs adresses et références afin que chacun puisse contribuer à l'œuvre).

Art. 5. — Crédit de quatre sous-centres pour la vente des objets fabriqués.

Art. 6. — Crédit d'une maison-atelier pour les camarades sans familles.

Art. 7. — Les appointements des moniteurs aveugles et ouvriers pour la scierie-atelier seront examinés par la commission du Syndicat.

Comme je l'ai dit, tous ces articles di-

vers seront examinés. Je connais des camarades qui ont appris un métier et qui, rentrés chez eux, n'ont pas de commandes, ces camarades méritent qu'on leur vienne en aide. Si nous arrivons à nous grouper, ces camarades auront du travail, puisqu'ils pourront vendre leurs produits au sous-centre le plus proche de leur domicile, bien entendu au prix de gros, car ce n'est que par le gros que nous arriverons à lutter contre les concurrents voyants. Que les camarades du Midi, ceux de l'Est et de l'Ouest ne prennent pas mal les quelques lignes que je vais écrire, ils seront aussi avantagés que ceux du Nord. Amiens, avant la guerre, était un centre bien placé par ses communications par voies de fer et de terre et par eau, ses usines en nombre aux alentours et bien disposées pour un centre de brosserie. Tous les camarades de la région du Nord expédiraient leurs produits à Amiens, les frais seront moins lourds que s'ils les envoyoyaient à Marseille et ceux de Marseille à Amiens.

Pour chaque sous centre, il faudrait trouver un camarade aveugle, brossier bien entendu, puisque c'est la brosserie qui prime le plus dans le commerce, connaissant bien son métier, ayant déjà une bonne clientèle dans les environs pour les drogueries, épicerie et usines, et sachant se débrouiller pour étendre sa clientèle le plus possible afin d'arriver, comme on dit, à couper l'herbe sous les pieds des voyageurs voyants en brosserie.

Après la guerre, Amiens redeviendra ce qu'il était avant, c'est donc l'heure de nous y prendre si nous voulons arriver à quelque chose, avant qu'un autre concurrent voyant vienne s'installer dans ce centre. Prenons nos dispositions pour le devancer, une fois dans la place avec la clientèle, bien malin qui viendrait nous la retirer.

Camarades, que mon appel ne soit pas un appel stérile, mais qu'il soit entendu et compris par vous tous, car c'est dans votre intérêt comme dans le mien. Mettez-vous au travail avec courage et ardeur, que ceux qui sont encore hésitants dans leurs métiers se disent bien qu'ils ont des camarades pour leur venir à l'aide. Afin d'arri-

Notre Syndicat professionnel

ver à un bon résultat pour la vente des brosses et de convaincre les clients que nos brosses sont aussi bien faites que les brosses des voyants, je puis même dire mieux, car moi qui vous parle, quand je suis rentré chez moi, aussi j'ai eu à lutter pour placer mes brosses et balais dans les épiceries, drogueries et autres magasins, le voyant livrait meilleur marché que moi, et c'était dur à convaincre le client pour lui livrer mes brosses. Savez-vous comment je me suis pris pour battre mon adversaire ? Par la bonne façon de mes brosses et la bonne qualité de ma marchandise. A qualité égale, le voyant sera toujours battu ; ce qui lui fait sa force, c'est qu'il achète par grosses quantités. Quand nous serons groupés et que nous achèterons comme eux en gros, nous serons mordre la poussière à 90 pour cent d'entre eux, les autres dix nous arriverons bien à les écarter de notre route.

Camarades mariés, écoutez encore un bon conseil d'un père de famille qui a de l'expérience, n'en doutez pas. Faites vous donner un coup de main par votre épouse ou vos enfants si vous en avez, pour la définition de vos brosses et balais si vous ne pouvez le faire vous-même. Voilà où se tient la clef : la bonne façon et définition, pour arriver à convaincre quelqu'un que vos brosses sont meilleures que celles du voisin, il faut lui donner une preuve.

Je crois m'être assez expliqué sur les brosses pour que chacun puisse le comprendre.

Maintenant je vais répondre à quelques camarades, toujours par la voie de votre journal, au sujet de l'admission des aveugles civils dans notre syndicat. Entre parenthèses, sans froisser personne, nous avons eu besoin de ces camarades en cécité comme nous pour nous rééduquer ; beaucoup d'entre eux, avant la guerre, exerçaient une profession, soit brossier, accordeur de pianos, etc. ; n'auront pas encore besoin de nous après la guerre. Ce serait ingrat de notre part de ne pas reconnaître le service rendu par eux. Je laisse à des personnes plus expérimentées et plus capables que moi de trancher la question à

ce sujet. Pour trancher la question, il faudrait procéder à un vote de tous les camarades qui voudront faire partie du Syndicat brossier, ce vote, bien entendu, serait secret.

Je pourrai encore m'étendre plus longuement sur des détails de brosserie. Je pourrai prouver, démontrer et conseiller, mais pour cela faire une réunion entre nous pour s'expliquer de vive voix me paraîtrait nécessaire.

Je m'arrête ici, cher monsieur Brieux, et je compte sur votre dévouement sans bornes à notre égard, pour nous tous, pour nous aider à fonder un syndicat de brossiers.

PRÉVOST, Léopold.

Amicale des Aveugles des Côtes-du-Nord

Sa nécessité. — Beaucoup d'œuvres se sont créées depuis le début de la guerre pour venir en aide aux aveugles de la grande tourmente. Ces œuvres, pour la plupart, sont destinées à disparaître peu de temps après la cessation des hostilités.

Il est donc nécessaire, que tous les aveugles se groupent et, par leur union active, continuent l'œuvre si intéressante de ces sociétés. Dans ces groupements doivent entrer, au même titre les aveugles de guerre et les aveugles civils dont la situation est devenue critique par suite du nombre toujours croissant des blessés aux yeux exerçant les métiers qu'ils étaient seuls à pratiquer avant la guerre.

Pour le moment, la pénurie de main-d'œuvre dans les usines facilite l'écoulement des produits fabriqués, mais lorsque les usines rouvriront leurs portes, la situation deviendra grave car les aveugles ne pourront lutter contre leurs tarifs.

Deux solutions sont à envisager : le monopole, pour les aveugles, de

certaines industries comme la brosserie, procédé inapplicable comme atteignant la liberté du commerce, les aveugles ne pourront d'ailleurs suffire à la consommation totale, l'autre solution consiste dans le groupement coopératif des aveugles. Ces associations ne peuvent être centrales, chaque région ayant son caractère bien spécial.

Son but. — 1^o Créer un lien étroit entre les aveugles civils et militaires.

2^o Acquérir, par fortes quantités, toutes les matières premières de façon à pouvoir les fournir aux aveugles, suivant leurs besoins, à des prix très peu supérieurs sinon égaux, à ceux d'achat. Une grande latitude serait accordée aux sociétaires pour le paiement de leurs achats.

3^o Faciliter l'écoulement des produits fabriqués par l'aveugle ou par ses proches parents vivant avec lui.

4^o Fournir aux aveugles les livres dont ils pourraient avoir besoin, soit pour faciliter l'exécution de leur métier soit pour se distraire.

5^o Procurer à l'aveugle tous les renseignements dont il peut avoir besoin, aussi bien au point de vue de sa profession que de la défense de ses intérêts.

6^o Procurer les secours matériels dont pourraient avoir besoin les aveugles (maladie, décès, naissance, mariage, enfant à mettre en apprentissage, etc.), dans la mesure des ressources de la Société.

Ses ressources. — 1^o Une cotisation aussi faible que possible qui pourrait être supprimée si les ressources de l'Amicale le permettent.

2^o Par une subvention nationale et départementale.

3^o Par les dons privés en nature et en espèces. Crédit de membres

donateurs, fondateurs, bienfaiteurs honoraires.

4^o Par les subventions des grandes sociétés nationales d'aveugles.

5^o Par la création au mois de juillet (date de l'ouverture de la saison balnéaire) d'une tombola.

Son administration. — Le bureau de l'Amicale comprendra un Conseil d'administration, un président et un secrétaire trésorier. Ce dernier sera choisi parmi les aveugles du département ou parmi ceux qui vivent au même foyer qu'eux.

Le secrétaire-trésorier aura pour obligations :

1^o Etre en relations constantes avec les aveugles.

2^o Passer les contrats de vente et d'achat au nom de la Société et repartir les commandes qui pourraient lui être faites directement.

3^o Présenter au président, avec son avis, les demandes de secours qui lui seraient faites.

Une pareille Société pourrait être installée dans chaque département et leur union formerait une grande fraternelle nationale d'aveugles à la tête de laquelle un Comité s'occuperaient de l'importation et de la vente des matières premières aux Amicales départementales. Ce Comité central serait en relation continue avec la Fédération nationale des Mutilés, ce qui assurerait aux deux Sociétés une force nouvelle.

Tout soldat blessé aux yeux qui en fera la demande recevra gratuitement la brochure de M. Brieux : "Lettres aux Soldats blessés aux yeux", imprimée en noir ou en Braille.

Lettres de nos camarades

Tout n'est pas perdu.

Mâcon, le 26 mai 1918.

Bien cher monsieur Brieux,

Je viens aujourd'hui causer un peu avec vous, cher bienfaiteur, c'est dimanche, et pour me reposer, je viens vous parler de ma nouvelle vie. Depuis trois mois, je suis marié ; j'ai le bonheur de posséder une petite femme avec laquelle j'oublie mes infortunes. Je suis installé brossier à Mâcon, après avoir fait mon apprentissage à Caluire (école Général-Mauvoury), où là j'ai rencontré des coeurs si bons et si dévoués, des mains qui se sont tendues vers moi, des professeurs dont la patience et la douceur ont su me pénétrer du plus grand courage.

En entrant dans cette école je me posais cette question : « Es-tu capable de travailler ? de te rendre utile à quelque chose ? » Je me figurais que j'étais un être désormais inutile, j'étais parfois découragé. Les bonnes dames professeurs (Madame Renard et sa fille) se sont mises à m'enseigner le Braille et la dactylographie, et je m'aperçus au bout de quelques leçons que je devenais très habile dans ce genre d'écriture tout nouveau pour moi.

A tous mes camarades récemment blessés aux yeux, je les engage à faire comme moi, à reprendre courage. Tout n'est pas perdu pour eux ; plus tard, ils seront fiers de prouver que l'aveugle n'est pas un incapable. Qu'ils se mettent de suite au travail, qu'ils apprennent un métier et plus tard ils rencontreront (s'ils ne l'ont pas déjà) le cœur qui partagera leur existence.

Après ma blessure si cruelle, ja-

mais je ne pensais pouvoir me marier. Ma fiancée d'avant-guerre ne s'est pas senti le courage de m'épouser, vu ma mutilation.

Heureusement, sur mon chemin j'ai rencontré un noble cœur qui, ayant été atteint lui-même par le malheur, fut ému de me voir ainsi, il n'a pas hésité de s'unir à moi.

Depuis ce jour, je suis heureux. Je fais mes balais et mes brosses en écoutant chanter un petit canari que ma femme m'a acheté. Les clients s'étonnent de me voir travailler ainsi, ils se demandent si réellement je ne vois pas. Pour calmer leur curiosité, j'enlève mes lunettes et leur montre mes cavités. Ils en restent stupéfaits, ce qui prouve leur ignorance.

Oui, cher monsieur Brieux, je suis heureux de vivre, ma nouvelle vie me plaît beaucoup et je souhaite à tous mes camarades le même bonheur.

Chaque mois, j'attends avec impatience votre *Journal des Soldats blessés aux yeux* que je reçois avec un grand plaisir.

Là, j'y trouve des lettres intéressantes en conseils comme celle de M. Aubus, officier en retraite ; je remercie sincèrement ce cher camarade.

Allons, cher M. Brieux, je m'aperçois que j'ai été un peu bavard ; veuillez m'excuser, je suis si heureux de causer avec vous, vous que nous devrions appeler « le papa des aveugles » tant vous nous faites du bien.

En vous assurant une fois de plus de ma vive reconnaissance, je vous prie de me croire toujours votre dévoué.

Louis PHILIPPE,
5, rue Lamartine. Mâcon.

Patience et belle humeur.

Monsieur Brieux,

Suis-je excusable d'avoir attendu aussi longtemps de venir vous parler de votre journal et surtout de vous remercier sincèrement de son envoi régulier. Depuis sa naissance, je le reçois, je le lis avidement par les yeux de ma chère épouse et je le savoure dans tout ce qu'il y a de reconfortant et d'élevé.

Depuis ma sortie de l'hôpital, mars 1916, je ne suis pas demeuré oisif. A l'école de rééducation pour les aveugles, Caluire (Rhône), où j'ai été reçu comme élève, j'ai appris, avec la résignation, la patience et la belle humeur, ce qui peut rendre un homme que la guerre a privé de la vue capable de gagner quelque argent. Le travail sauve de l'ennui! Le travail c'est le bonheur.

Je puis donc, maintenant que me voilà rentré dans la société, au foyer, près de ma femme et de nos enfants, je puis donc être un homme utile et heureux en m'occupant à mon double métier de chaisier et de brossier.

Benoit TAVERNIER
56^e territorial, à Torcieu (Ain).



« Je me trouve très heureux. »

Moutiers, 8 mars 1918.

Cher Monsieur Brieux,

A la lettre de ma femme, je vous joins ces quelques mots dont j'ai le plaisir de vous faire connaître ma nouvelle vie.

Voilà un mois environ que j'ai quitté mon école de rééducation qui est *Phare de Bordeaux* où j'ai vécu en bon camarade avec les autres qui sont comme moi atteints de cécité. Je commence déjà d'avoir une bonne petite clientèle où je travaille tous les jours à rempailler des chaises en attendant mon outillage pour faire des brosses ; tous les jours j'ai des visites qui viennent me voir travailler à mes chaises et sont très surpris de voir que je m'y prends très bien et que j'arrive à de bons résultats. Je me trouve très heureux, et vous pouvez certifier à mes pauvres ca-

marades qui sont comme moi atteints de cécité de prendre courage, qu'ils arriveront à faire comme à rendre des petits services à leurs familles. Je ne puis vous en dire davantage, craignant d'écrire trop longuement.

Votre ami dévoué,

Lucien FRACASSE
Mouthiers-sur-Boème (Charente)



Cafard chassé.

Lyon, le 24 août 1917.

Monsieur Brieux,

Je viens de recevoir votre *Journal des Soldats Blessés aux Yeux* qui, je vous assure, m'a bien fait plaisir, car l'on y trouve de bons renseignements, soit sur les camarades que l'on a connus à l'école de rééducation, soit pour voir les marchandises pour brosserie et cannage.

Je me suis marié le 4 novembre 1916, Lyon, où nous habitons rue Colbert, 77, je fais le métier de vannier et le cannage de chaises que j'ai appris à l'école de Villeurbanne-Lyon. Et grâce à Mme Dorel et Mme Chatin, Directrices de l'Association Valentin-Haüy de Lyon, me procure du travail autant que je peux en faire, ainsi qu'à ma femme, car j'oublie de vous dire monsieur Brieux, que j'ai appris le cannage de chaises à ma femme. Un aveugle apprendre à un voyant, ça se voit très rarement. Et je vous dirai, cher monsieur Brieux, que notre petit travail nous permet de vivre tranquillement chez nous et chasser définitivement ce cafard si maudit.

Je tiens aussi à vous remercier de toute la peine que vous vous êtes donné pour faire augmenter les pensions, car c'est avec impatience que nous l'attendions.

Jean CHOMARAT
Ex-caporal au 12^e chasseurs alpins
77, rue Colbert, Lyon-Brotteaux



Vivez à la campagne !

Le Mesnil-de-Briouze, le 19 juin.

Monsieur Brieux,

Nous sommes venus nous installer dans

découragé, me demandant à quoi je pouvais être utile désormais.

Au pays je retrouvai une gentille jeune fille qui voulut bien devenir ma compagne. Par ses bonnes paroles, elle releva mon courage et étant cultivateur, je me suis remis au travail, afin qu'elle eût moins de peine dans ses travaux. Et je vous assure que j'ai été bien récompensé de ma bonne volonté en voyant combien je pouvais faire de choses.

Et lorsque je me retrouve le soir auprès de ma compagne avec la satisfaction de la journée bien remplie, je me sens heureux, oui, bien heureux. Et me reportant aux années écoulées, il me semble que je ne suis plus le même homme.

C'est pourquoi je viens dire aux camarades qui comme moi, n'y verront plus jamais, de ne pas perdre courage, qu'avec de la bonne volonté, on arrive à reconquérir sa place au soleil et de n'être pas un inutile.

ISNEL-DUSSAUD,
24^e d'artillerie
à Carcaillet
Pugols-sur-Dordogne (Manche).



« Au travail ! »

Durfort, le 24 avril 1918.

Monsieur le Directeur,

Je sais avec quelle bienveillance vous accueillez les essais, si modestes soient-ils, qu'on tente pour faire quelque bien aux si intéressants blessés aux yeux. Je viens vous prier de vouloir bien me permettre, par l'organe de votre journal, de leur faire connaître comment, frappé moi aussi à leur manière, j'ai pu envisager sans trop d'effroi l'avenir qui m'était destiné.

Dès que j'ai eu perdu tout espoir de recouvrer la vue, je me suis résolument mis au travail pour combattre l'oisiveté qui m'aurait porté à de triste réflexions, aurait aigri mon caractère et fait mon malheur plus sûrement encore que la perte de la vue.

J'ai appris à travailler à la maison de rééducation de Reuilly, sous la direction d'habiles et indulgents professeurs, j'ai fita

un peu de tout : des filets à provisions, des balais, des brosses ; mon travail maintient ma bonne humeur; il me rend la vie plus facile et m'aide à supporter la précieuse charge de ma vieille mère, incapable de tout travail.

Je ne me plains pas de mon sort. Après avoir fait tout mon devoir à l'égard de la mère-patrie, je peux vivre sans inquiétude et estime que ma part de bonheur dans la vie est suffisante et désirable pour tous ceux qui sont plus malheureux que moi.

Fernand GERMA.

Machiné Braille pour les amputés d'une main

Jusqu'à présent, seuls les aveugles possédant leurs deux mains avaient la facilité de se servir de la machine Braille dont l'emploi est absolument impossible (à cause de la disposition du clavier) pour les amputés d'une main.

Cependant, son usage est indispensable pour les blessés ayant beaucoup de notes à prendre. Les amputés d'une main, du fait de leur infériorité, ne pouvaient se servir de la planchette Braille avec autant de rapidité que leurs camarades. Leur travail en souffrait beaucoup, ainsi que me l'ont écrit plusieurs blessés.

Il existe bien un type de machines, mais leur rareté rend impossible de s'en procurer, pourrait-on le faire que ces trois mots (*Made in Germany*) l'interdisent complètement.

Je pensais alors que la machine Américaine Hall était susceptible d'une transformation que j'essayai de réaliser. Cette transformation est très simple et plusieurs de ces machines fonctionnent actuellement au *Phare de France* et donnent de bons résultats.

Dans cette machine, les leviers sont rapprochés pour permettre à la main une position naturelle, évitant la fatigue. Comme il y a six touches (une par point Braille), le pouce devra pouvoir en faire mouvoir une ou deux à volonté. L'effort à développer pouvant varier du simple au double, ces deux touches seront plus longues que les autres. Il en sera de même de celle actionnée par le petit doigt qui n'est pas toujours capable d'efforts soutenus pendant plusieurs heures pour percer un papier assez épais.

Dans les machines actuelles, il n'y a qu'un rouleau entraîneur sur deux, ce qui est bien souvent la cause du mauvais déroulement du papier. Deux petits engrenages les rendant solidaires feront disparaître presque complètement ce défaut qui pourra partiellement subsister par suite d'une pression irrégulière entre ces deux rouleaux.

On veillera aussi au graissage qui est très souvent la cause du mauvais fonctionnement de ces machines.

M. BOCQUET.

SOCIETE D'IMPRESSION & DE RELIURE Du Livre pour les Aveugles

Siège social : 49, rue Ampère

Ouvrages récemment publiés

- BEAUMARCHAIS. — *Mariage de Figaro*.
BOSSUET. — *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*.
CORNEILLE. — *Le Menteur*.
VICTOR HUGO. — *Quatre-vingt-treize*.
VICTOR HUGO. — *Hernani*.
MOLIÈRE. — *Précieuses ridicules*.
J.-J. ROUSSEAU. — *Emile* (2^e vol.).
SULLY-PRUDHOMME. — *Vaines Tendresses*.
VOLTAIRE. — *Histoire de Charles VII*.
VOLTAIRE. — *Candide*.
Les "Ficretti", traduction PÉRÉTÉ.

Adresser les demandes à la secrétaire de la Société d'impression et reliure, au siège de la Société, 49, rue Ampère, Paris.